

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 décembre 2025

Présidence :	Mme Bénédicte DE RAEMY
Présents-e-s :	Mmes Evelyne CORMINBOEUF, Odette HABİYAKARE, Adeline PÜRRO-CHEVALLEY et Fabienne TRONO MM. Lucas BERSETH, Sylvain BUSSET, Vincent DUTOIR, Pablo GARCIA HERRERA, Mathieu GEINOZ, Sébastien GENECAUD, Stéphane HILTY, Fabrice MEID, Michel MOUTON, Julian RAMAZZINA, Anthony SERRANO et Alan TORSELLETTI
Excusé-e-s :	Mme Lydia HUBER et M. Marc DECURTINS
Conseil administratif :	Mmes Prisca WASEM, Gaëlle GIUNTINI-FAVRE et M. Christophe HOTTELLIER
Secrétaire général :	M. Giuseppe UNGARO
Procès-verbaliste :	Mme Sophie PALMERINI

ORDRE DU JOUR

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions prises lors de la séance du 13 novembre 2025	2
B. Communications du Bureau du Conseil municipal	2
1. Marmite de l'Escalade	2
C. Rapport de commission	4
1. Rapport de la commission Finances & administration concernant le budget 2026	4
D. Propositions du Conseil administratif.....	15
1. Projet de Délibération N° 11-2025 concernant l'ouverture d'un crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU 2026	15
2. Projet de Délibération N° 12-2025 concernant des amortissements complémentaires 2025.....	16
3. Projet de Délibération N° 13-2025 concernant l'approbation du budget 2026	18
4. Projet de Délibération N° 14-2025 concernant le règlement en matière de jetons de présence pour les membres du Conseil municipal	19
E. Communications du Conseil administratif.....	23
1. Informations diverses	23
2. Réponse aux questions	25
F. Propositions individuelles et questions.....	25

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Mme Bénédicte de Raemy, ci-après « la Présidente », ouvre la séance à 20h01 et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Elle salue ensuite la présence de Mme Wasem, Maire, de Mme Giuntini-Favre et de M. Hottelier, Conseillers administratifs, de M. Ungaro, Secrétaire général, de Mme Palmerini, procès-verbaliste, ainsi que du public. Puis elle excuse M. Decurtins et Mme Huber.

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions prises lors de la séance du 13 novembre 2025

- Procès-verbal du 13 novembre 2025

En l'absence de remarque, la Présidente propose de passer au vote.

- **Le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2025 est approuvé par 15 voix pour et 1 abstention.**
- Compte rendu des décisions prises lors de la séance du 13 novembre 2025
- **En l'absence de remarque, le compte rendu des décisions de la séance du Conseil municipal du 13 novembre 2025 est approuvé par 15 voix pour et 1 abstention.**

B. Communications du Bureau du Conseil municipal

1. Marmite de l'Escalade

La Présidente annonce que chacun est cordialement invité à participer à la traditionnelle Marmite de l'Escalade après la séance. M. Mouton et M. Berseth auront le plaisir de casser la Marmite.

2. Démission du Conseil municipal de MM. Sylvain Busset et Lucas Berseth

M. Busset indique avoir donné sa démission pour le 1^{er} janvier 2026, car il est appelé dans un autre canton pour raisons professionnelles. Il remercie tous ses collègues de l'avoir accueilli à Perly, et leur souhaite de bonnes fêtes et une excellente continuation. *[Applaudissements.]*

M. Berseth annonce devoir démissionner à cause d'un déménagement. Il tient également à remercier ses collègues pour leur accueil, ainsi que pour leur bienveillance lors des commissions et des conseils. *[Applaudissements.]*

En tant que Présidente de la commission Cohésion sociale et jeunesse, Mme Trono signale qu'elle perd deux commissaires. Elle les remercie et regrette leur départ, car il était intéressant d'avoir deux personnes nouvelles et plus jeunes au sein de cette commission, qui avaient en plus d'excellentes idées.

3. Démission du Bureau du Conseil municipal de M. Michel Mouton

M. Mouton explique s'apercevoir qu'en tant que retraité, il part souvent en dehors de vacances scolaires, car il se doit d'être présent pendant les vacances pour ses petits-enfants. Ainsi, plutôt que d'être présent à mi-temps et de ne pas parvenir à fournir un travail correct par rapport au Conseil municipal, il préfère céder sa place.

La Présidente propose de procéder à l'élection du remplaçant de M. Mouton et indique que M. Serrano s'est présenté.

- **La candidature de M. Anthony Serrano au poste de Vice-président du Bureau du Conseil municipal est approuvée à l'unanimité.**

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

La Présidente confirme que M. Serrano intégrera officiellement le Bureau à partir du 1^{er} janvier 2026.

4. Composition du Bureau du Conseil municipal du 1^{er} janvier au 1^{er} juin 2026

La Présidente explique qu'une confusion est survenue à la suite de la visite de Mme Monbaron : le rôle du Secrétaire du Bureau a créé quelques interrogations au sein du Conseil municipal de Perly, mais finalement rien ne changera. Aujourd'hui, le Bureau comprend un Président, un Vice-président et un membre, alors que dans la plupart des communes, il y a un Président, un Vice-président et un Secrétaire, mais la fonction de Secrétaire est la même que celle occupée actuellement par Mme Corminboeuf. Autrement dit, son rôle est de compter les voix et éventuellement de relire les délibérations, mais la fonction de Secrétaire ne va pas au-delà. La Présidente indique que le seul changement possible serait de modifier l'appellation du poste en « Secrétaire » au lieu de « membre ». Elle s'enquiert d'éventuelles demandes.

En l'absence de remarque, l'appellation de la fonction occupée par Mme Corminboeuf reste celle de « membre ».

5. Planification des commissions sur 6 à 12 mois

La Présidente indique que lors de sa visite, Mme Monbaron a expliqué qu'à Plan-les-Ouates (comme dans d'autres communes), les commissions sont planifiées sur 6 mois, voire 12. Cela signifie par exemple que la commission sociale pourrait définir un créneau le mardi de 18h à 19h, à raison d'une fois toutes les 3 ou 4 semaines. La Présidente propose d'effectuer un test sur 6 mois et que chaque président se réunisse avec sa commission pour définir un jour et un créneau horaire. De cette façon, M. Ungaro pourra ensuite répartir les salles et voir si des dates se chevauchent. La Présidente précise qu'en l'absence de nécessité de se réunir, il sera possible d'annuler les commissions planifiées.

M. Garcia Herrera trouve intéressante l'idée de choisir un jour dans la semaine dédié à une commission en particulier, mais il ne voit pas l'intérêt de se réunir toutes les 3 semaines, étant donné que les réunions des commissions sont dépendantes des thématiques amenées et des sujets votés au Conseil municipal. Il estime que cette manière de procéder est quelque peu contraignante et peu adaptée à la fluidité que les commissions ont dans leurs travaux.

La Présidente affirme que la fréquence des rencontres est à définir par chaque commission et ne doit pas nécessairement être de 3 semaines. Il s'agissait simplement d'une proposition.

Mme Pürro-Chevalley demande si certaines commissions pourraient inclure ce système et d'autres non, parce que la commission Finances & administration, par exemple, se réunit beaucoup à une certaine période, mais moins ensuite.

La Présidente confirme que le choix ne doit pas être contraignant ; chaque commission doit en discuter et définir si elle souhaite rentrer ou non dans ce mode de fonctionnement. Elle laisse le soin aux présidents de se consulter avec leurs commissaires et de revenir vers M. Ungaro.

6. Précisions sur les dates du Bureau du Conseil municipal les jeudis

La Présidente fait remarquer que jusqu'à cette année, les Bureaux avaient lieu le mardi ; ils seront déplacés aux jeudis à partir du mois de janvier, pour s'inscrire dans la continuité des séances du Conseil administratif.

7. Rappel de l'invitation pour une séance d'information sur l'aménagement par le nouveau Conseiller d'Etat, M. Nicolas Walder, le mercredi 11 février 2026 de 18h à 21h à Uni-Dufour

La Présidente rappelle l'invitation pour une séance d'information sur l'aménagement par le nouveau Conseiller d'Etat, M. Nicolas Walder, qui aura lieu le mercredi 11 février 2026 de 18h à 21h, à Uni-Dufour. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 30 janvier 2026 et se font auprès de la Mairie.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

C. Rapport de commission

1. Rapport de la commission Finances & administration concernant le budget 2026

M. Garcia Herrera informe que la commission Finances & administration s'est réunie à 10 reprises. Il s'est agi d'un travail relativement soutenu et il tient donc à remercier tous les commissaires pour leur travail d'un grand sérieux. M. Garcia Herrera donne ensuite lecture de la synthèse du projet de budget 2026 :

Synthèse du projet de budget 2026

I. Établissement d'un budget de fonctionnement 2026 à l'équilibre malgré un contexte financier difficile pour la Commune et le Canton.

*Le projet de budget 2026 présente un **résultat excédentaire de 4243 CHF**. Un résultat très éloigné des budgets excédentaires des années 2024 et 2025 (42'672 CHF et 140'558 CHF respectivement).*

Le point de départ de la construction du budget 2026 est une conjonction de la dégradation des revenus fiscaux de la commune (-434'000 CHF) et une situation budgétaire cantonale péjorée qui a conduit le Conseil d'Etat à reporter une partie du fardeau du coût de la participation à la péréquation intercantonale sur les communes genevoises (représentant -409'000 CHF pour Perly-Certoux).

Cette configuration tendue pour les finances communales risquait de conduire à la situation du budget 2023 qui a présenté un résultat déficitaire de -699'855 CHF. La volonté très clairement exprimée par la majorité de la Commission Finance et Administration a été d'éviter ce dénouement et d'orienter ses travaux vers un objectif d'équilibre budgétaire, sans devoir recourir à une augmentation du centime additionnel communal.

À cette fin, le Conseil administratif et la commission Finance ont exploré toute une série de propositions budgétaires et de gisements d'économies qui ont participé à ce résultat à l'équilibre. Une des conditions de cette économies étant qu'elles n'impactent pas directement ou durablement, ni les prestations communales, ni les services aux habitants de la Commune.

M. Garcia Herrera indique ensuite que sur la vingtaine d'amendements, une grande partie a été reprise par le Conseil administratif pour la construction de ce budget 2026. Néanmoins, aucun terrain d'entente n'a été trouvé pour 5 amendements budgétaires entre la commission Finances & administration et le Conseil administratif. La commission Finances & administration a alors demandé à présenter ce soir ces amendements au Conseil municipal.

En conclusion de ce rapport, M. Garcia Herrera indique que la commission Finances & administration recommande de voter le budget 2026, à la réserve de ces amendements budgétaires complémentaires.

En l'absence de question ou remarque, la Présidente demande à M. Garcia Herrera de présenter les 5 amendements, qui seront votés les uns après les autres.

M. Garcia Herrera indique que le premier amendement budgétaire de la commission des finances concerne la subvention du Conseil administratif. Le vote de la commission est de 5 oui et 1 non. Cette subvention représente un impact de CHF 10'000.- sur le budget. Pour rappel, ces subventions du Conseil administratif sont à discrétion de ce dernier. Au vu de la situation budgétaire actuelle, la majorité de la commission a estimé qu'il était possible de réaliser une économie des subventions directement attribuées par le Conseil administratif.

M. Mouton observe que le budget présenté, avec l'excédent, est d'environ CHF 4'000.-. Ce qui signifie que si le Conseil municipal accepte ces modifications, dont la diminution de la ligne de CHF 10'000.-, à ce moment-là, le montant passerait à environ CHF 14'000.-. Ainsi, indépendamment de cette somme, il en déduit que le budget est tout de même à l'équilibre, ce que M. Garcia Herrera lui confirme.

Mme Giuntini-Favre précise que la subvention de CHF 10'000.- correspond à 3 lignes différentes. Elle ajoute qu'auparavant, il y avait plus CHF de 40'000.- dédiés à des subventions externes, qui ont été diminuées à CHF 10'000.- (avec CHF 5'000.- pour la culture, CHF 3'000.- pour le sport et CHF 2'000.- pour l'environnement).

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Mme Giuntini-Favre précise que le Conseil administratif aimerait conserver ces CHF 10'000.-, afin de pouvoir aider des communes voisines pour un événement. Il faut savoir que si une commune veut organiser un événement qui va rayonner en dehors de son territoire, elle peut effectuer une demande au Fonds intercommunal (FI). Pour adresser cette demande, elle doit avoir une certaine somme de départ (par exemple en demandant de l'aide à différentes communes), et au maximum 50 % de cette somme pourra lui être accordée par le FI. Par ailleurs, en début de législature, elle a reçu une invitation officielle avec des magistrats d'autres communes, qui lui a permis de réseauter au moment du problème de la crèche. Un autre exemple concerne une subvention que Perly a accordée au Hockey Club des Trois-Chênes, parce que quelques joueurs de Perly jouaient là-bas et que Perly ne dispose pas de patinoire. Cette subvention représente donc aussi un lien et une entraide entre les communes, raison pour laquelle le Conseil administratif aimerait la garder. Mme Giuntini-Favre propose de tenir un tableau qui référencerait chaque subvention accordée et de le mettre dans CMNet, pour que toutes les informations y figurent en parfaite transparence.

Mme Corminboeuf demande si le Conseil administratif a pris la décision à l'unanimité de garder cette ligne. M. Hottelier répond qu'il s'agissait de la majorité.

M. Serrano demande si ces subventions doivent être accordées dans des délais très rapides ou si ces demandes peuvent passer par le prochain Conseil municipal.

M. Giuntini-Favre pense que tout peut se faire et ajoute que, comme pour tout budget, il s'agit d'une somme allouée, mais il n'y a pas d'obligation de la dépenser.

M. Mouton entend qu'il est possible de voter des dépassements, mais si cette ligne est refusée, il voudrait savoir si le Conseil administratif a d'autres moyens à disposition, sans rentrer dans ce processus de dépassement. Mme Giuntini-Favre répond qu'en dehors de ces trois lignes, il s'agira de dépassements budgétaires.

M. Hilty remarque que le Conseil administratif peut venir présenter le dépassement en le justifiant, ce qui permet au Conseil municipal de se déterminer sur une éventuelle entrée en matière.

Mme Habiyakare aimerait connaître les raisons avancées par le Conseiller administratif qui a refusé cette ligne budgétaire.

M. Hottelier explique l'avoir refusée, car il n'est pas à l'aise avec ces lignes budgétaires à discrétion utilisées en fonction des envies du Conseil administratif. Il pense que ces questions doivent passer par les commissions, qui peuvent aussi vouloir exprimer leur avis sur l'utilisation des deniers publics. Ces CHF 10'000.- iront en excédent budgétaire, et si la commune a un excédent budgétaire, il y aura des possibilités d'effectuer certaines dépenses, mais dans le cadre d'une validation par les commissions ou par le Conseil municipal.

En complément, Mme Wasem explique que cette ligne existait lors des dernières législatures, car le Conseil administratif reçoit énormément de dossiers, ce qui prend du temps pour les trier et les analyser, et parfois les délais sont courts. Elle prend l'exemple de l'Union maraîchère de Genève, qui organise l'activité « Légumes en ville » pour les élèves du canton. Chaque année, des élèves de Perly profitent de cette visite. Il s'agit donc d'un groupement implanté sur la commune, qui s'adresse aux élèves de la commune, et Perly leur versait chaque année CHF 500.- pour les encourager. Mme Wasem souligne que le Conseil administratif peut effectivement venir au Conseil municipal à chaque fois pour ce genre de propositions, mais insiste sur le fait qu'elles sont extrêmement nombreuses et que tout expliquer prend du temps. Pour cette raison, le Conseil administratif traite ces demandes et essaie de définir celles qui sont les plus pertinentes. Si le Conseil municipal décidait de supprimer cette ligne, le Conseil administratif devrait alors venir avec toutes les demandes, ce qui risque de prendre du temps. Ces propositions pourraient aussi toutefois être renvoyées en commissions. Mme Wasem insiste sur le fait qu'il n'y a pas de volonté de cacher des informations, mais simplement d'éviter d'y consacrer trop de temps en séances. Elle rappelle également qu'un budget n'est pas une obligation de dépenses et que le Conseil administratif octroie des montants lorsque des propositions pertinentes en lien avec la région ou la commune, ou qui bénéficient aux habitants, leur sont soumises.

La Présidente propose de procéder au vote.

- **Par 10 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions, l'amendement visant à supprimer la ligne de la subvention du Conseil administratif de moins de CHF 10'000.- est adopté.**

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Garcia Herrera poursuit avec le deuxième amendement, lié au projet « Commune ouVerte », qui représente un montant global de CHF 9'600.-. Cet amendement budgétaire a été voté à l'unanimité de la commissions Finances & administration. Pour rappel, « Commune ouVerte », en collaboration avec Pro Natura, correspond à différents projets d'îlots de biodiversité ou à un accompagnement pour des infrastructures écologiques. Par exemple, des installations ont été mises en place pour favoriser la biodiversité au niveau du Parc de Quédan ou la présence de plantes indigènes sur l'un des ronds-points de la commune. M. Garcia Herrera explique que la commission est arrivée à la conclusion de refuser pour l'instant ce financement en raison de saccages. De plus, les commissaires ont estimé que les projets n'étaient pas assez clairs ou pas assez aboutis. L'idée serait de se laisser le temps de travailler avec la commission Environnement, et le Conseil administratif pour revenir avec des projets plus participatifs auprès le Conseil municipal. Ainsi, la commission Finances & administration propose de supprimer pour cette année cette ligne budgétaire, le temps de revenir avec des projets plus aboutis et qui rencontrent l'adhésion du Conseil municipal, de la commission Environnement, ainsi que de la population.

Mme Wasem explique que « Commune ouVerte » est un projet émanant de Pro Natura, qui a été demandé et porté par la commission Environnement. Cette dernière l'a proposé en 2023, car plutôt que de proposer des actions ponctuelles sur la biodiversité, et selon des sensibilités personnelles, l'idée était de pouvoir faire appel à un professionnel, qui entreprendrait cette démarche dans un cadre méthodologique, pour aider les communes qui souhaitent valoriser le potentiel écologique de leur territoire grâce à la mise en œuvre de mesures spécifiques et contextualisées. Les suggestions sont donc formulées par des professionnels de la biodiversité, et non par la commission Environnement. Dans le cadre de la démarche « Commune ouVerte », un bilan du réseau écologique de la commune, ainsi qu'un tableau de 10 mesures, ont été réalisés par le bureau Atelier Nature et Paysage entre juillet 2023 et septembre 2024. L'idée est désormais de mettre en œuvre ces mesures qui ont été proposées par ce bureau de professionnels. Le projet est mis en place par la responsable des espaces verts de la commune. Mme Wasem souligne que des actes de vandalisme interviennent partout et qu'il ne s'en est produit qu'une seule fois. Elle serait favorable à aller de l'avant et ajoute que la biodiversité n'est pas entièrement stoppée par le vandalisme.

Mme Wasem annonce que cette démarche s'est déroulée en 5 étapes. Son coût total était de CHF 6'987.-, mais la première étape a été offerte parce que le projet a démarré en 2023 et qu'une proposition de prise en charge s'était faite à ce moment-là. Ensuite, le premier projet a été subventionné à hauteur de CHF 5'000.- par Pro Natura. Il convient de se souvenir que lors de la présentation de l'image directrice, il est apparu clairement que le groupe de contribution et la population sont très attachés au maintien des espaces verts et des projets écologiques sur la commune, et qu'agir en faveur de l'environnement et de la biodiversité ne peut donc pas être un projet que la commune reporte. Il s'agit d'un engagement qui doit s'inscrire dans la continuité et qui portera ses fruits demain. De plus, chaque action annuelle représente une opportunité de communiquer à la population sur la biodiversité et la sensibiliser : elle facilite la planification pour les employés lorsque cela est fait régulièrement et celle du budget et elle inscrit la biodiversité dans une action continue et non ponctuelle. La ligne budgétaire qui était dévolue à « Commune ouVerte » était de CHF 25'400.- et elle a déjà été drastiquement diminuée à CHF 9'600.-. Les différentes lignes (CHF 4'000.-, CHF 1'200.-, CHF 3'700.- et CHF 700.-) correspondent au même projet, qui a été proposé par ces spécialistes de la biodiversité pour le verger. Mme Wasem rappelle que le verger sera drainé, en raison d'un problème de perméabilité qui fait mourir les arbres, et ces travaux sur cette parcelle seront l'occasion de pouvoir mettre une bande fine qui délimitera les vignes et le verger.

Mme Wasem résume qu'une action par an implique un engagement crédible, maîtrisé et efficace pour renforcer durablement la biodiversité communale. Il convient également de comprendre que ce programme a permis aux employés d'enlever des plantes qui ne sont pas indigènes (tels que les bambous, qui n'ont pas leur place dans la commune, car ils n'attirent pas des insectes régionaux). Grâce à une liste des plantes, des insectes et des animaux, la commune sait désormais exactement quelles sont les plantes les plus bénéfiques pour la faune locale et les employés des espaces verts s'en inspirent dans leurs choix de plantations. Mme Wasem estime qu'il est acceptable, sur un budget de CHF 12'500'000.- (et en sachant que la commune n'est pas en déficit), d'attribuer CHF 9'600.- à ce projet, ainsi que CHF 3'500.- pour la Journée de la Nature, car il s'agit des seules lignes dévolues à la biodiversité. Elle rend attentif au fait que décider de supprimer ces lignes reviendrait à envoyer un message à la population selon lequel la biodiversité n'importe pas.

M. Hilty explique que tous sont sensibles à la question de la biodiversité et aux paysages champêtres de Perly, mais que le problème réside dans l'approche. Il arrive souvent que les membres du Conseil municipal apprennent *a posteriori* que des décisions ont été prises alors qu'ils n'en avaient pas été informés, ce que M. Hilty regrette. Les conseillers aimeraient qu'avant de prendre ces décisions et d'aller de l'avant, le projet passe en commission, pour que des discussions aient lieu en amont et que les commissaires puissent se prononcer, et éviter que les membres de la commission Finances & administration se retrouvent à prendre connaissance de lignes sans savoir si la commission concernée s'est prononcée sur ces sujets.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Hilty faisait partie de la commission Environnement lors de la précédente législature et il rappelle qu'un rapport avait été présenté en fin de législature par Christian Cheyroux, dont les conclusions étaient les suivantes : « *Ce plan d'action est prévu pour la période 2025-2030. Les projets, dates et phases pourront naturellement être adoptés dans ce cadre planifié. Le Conseil administratif pilotera le projet sur la base des propositions formulées par la commission Environnement* ». Pour avoir discuté avec les commissaires qui faisaient partie de la commission Finances et de la commission Environnement, M. Hilty ne croit pas que ces personnes se soient positionnées clairement sur ce qu'elles souhaiteraient ou non à ce niveau-là. Par conséquent, il considère que l'approche adoptée n'est pas juste et il préférerait que ces actions soient menées comme souhaité par l'ancienne commission, autrement dit que des discussions aient lieu au sein de la commission pour décider de mettre en avant certains projets et qu'un budget soit élaboré, avant de revenir au Conseil municipal avec l'ensemble. Le problème dans le cas présent est que le Conseil administratif prend des décisions de son côté et que le Conseil municipal se retrouve mis devant le fait accompli. M. Hilty insiste sur le fait qu'il n'a rien contre la biodiversité, mais déplore l'approche adoptée.

Mme Wasem rappelle qu'il s'agit d'une proposition de la commission Environnement de mettre en place ce projet « Commune ouVerte ». L'employé communal des espaces verts a effectué trois propositions, parmi lesquelles le Quédan, le verger et les bambous. La commission a accepté ; le projet a commencé avec le Quédan, et les deux autres étaient connus. Il n'y a donc pas de surprise. Mme Wasem remarque toutefois qu'en début de législature, il n'est pas évident pour la commission Environnement, qui a été entièrement renouvelée, de reprendre les dossiers. Elle a transmis à ses membres les informations disponibles, qui représentent un volume conséquent en peu de temps. Mme Wasem estime qu'il est important de se situer dans la continuité des projets et qu'il ne nuira pas à la commune d'entreprendre un projet sur la biodiversité, qui plus est proposé par des professionnels. Tout ce qui a été discuté rentre entièrement dans les 10 mesures proposées par Pro Natura. Elle comprend que la nouvelle commission pourrait émettre le souhait de commencer plutôt par un projet que par un autre, mais rappelle qu'il a été suggéré de commencer par le verger, puisque cela avait du sens de profiter des travaux de drainage et du matériel sur place pour mettre en œuvre cette proposition. Mme Wasem insiste sur le fait que cette dernière faisait partie des trois propositions présentées en commission par Olivier Fontaine, propositions auxquelles personne ne s'était opposé.

M. Mouton fait partie de la commission Finances & administration, et s'était prononcé en faveur de la suppression de cette ligne budgétaire. Cependant, à l'écoute des éléments présentés ce soir, il a changé d'avis et fait savoir qu'il votera en faveur du maintien de ladite ligne. De plus, d'après le rapport cité par M. Hilty, l'ancien Président de la commission Environnement a déclaré qu'il était nécessaire de planifier des actions sur la période 2025-2030. Or 2026 arrive déjà et si rien n'est entrepris, tout sera reporté à 2027 et deux ans auront été perdus. En outre, au regard du budget, la commune peut se permettre de garder une telle ligne pour la biodiversité. Lorsque M. Mouton se promène dans la commune, il a le plaisir de constater certaines évolutions, notamment au Quédan, qui accueillera une faune supplémentaire, dont des insectes pollinisateurs, qui pourront apparaître. Par ailleurs, M. Mouton a l'impression qu'il existait auparavant au sein du Conseil municipal une certaine confiance dans l'approche du Conseil administratif, alors que désormais, il a le sentiment que le Conseil administratif doit absolument tout justifier. Perly est une petite commune et il pense que tous sont là pour la faire avancer. Ainsi, il est important de s'accorder un minimum de confiance et M. Mouton estime qu'il n'est pas nécessaire de demander une justification totale sur l'ensemble du projet.

M. Geinoz tient à confirmer que lors de la première séance de la commission Environnement, Mme Wasem a effectué un joli passage de flambeau sur tous les projets en cours décidés auparavant. Celui-ci a été extrêmement bien détaillé et expliqué, et personne n'a émis de réserve. Les commissaires ont plutôt fait preuve d'entrain pour que tout se passe correctement et pour suivre les décisions prises par leurs prédécesseurs.

Mme Trono ne faisait pas partie de la commission Environnement et n'en est toujours pas membre, mais relève qu'il est question de confiance et, au vu du fait qu'il existait un réel entrain pour ce projet de biodiversité lors de la dernière législature, elle fait savoir qu'elle votera pour maintenir cette ligne, notamment par respect pour tout le travail effectué par l'ancienne législature. Elle en profite pour remercier les nouveaux membres qui, s'ils le peuvent, continueront ce qui avait été initié.

M. Hilty annonce qu'il changera également son vote. Il disposait de certaines informations qui, semble-t-il, n'étaient pas les bonnes. Il remercie M. Geinoz pour ses clarifications sur la situation du projet et sur la position de la nouvelle commission Environnement. Puisqu'il entend que le projet a été présenté à cette dernière, qu'elle travaille sur les objectifs fixés par Pro Natura et qu'elle souhaite maintenir cette ligne, il suivra sa recommandation.

La Présidente propose de procéder au vote sur la suppression de la ligne « Projet Commune ouVerte » à CHF 9'600.-.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

- **Par 2 voix pour, 11 voix contre et 3 abstentions, la ligne budgétaire « Projet Commune ouVerte », d'un montant de CHF 9'600.-, est conservée.**

M. Garcia Herrera poursuit avec le troisième amendement. Celui-ci porte sur l'étude CECB+ concernant le bâtiment de la Poste. M. Garcia Herrera précise qu'il s'agit d'un certificat énergétique des bâtiments qui tient compte de l'enveloppe du bâtiment, de son efficacité énergétique globale (y compris le chauffage), et des émissions directes de CO². Cet amendement budgétaire de la commission ne reposait pas en tant que tel sur la nature de ce certificat, mais l'idée de la commission était de dire qu'étant donné le flou juridique actuel autour du bâtiment de la Poste, il semble prématuré de réaliser ce genre d'études, alors que pour l'instant, personne n'est en mesure de savoir qui sera le propriétaire de ce bâtiment. Pour cette année, la commission souhaiterait donc faire l'impasse sur cette étude. M. Garcia Herrera informe que l'amendement a été voté à la majorité.

Mme Wasem réitère que le budget est une proposition de dépenses et non une obligation. Ainsi, au moment où ce bâtiment arrivera chez son propriétaire, s'il s'agit de la commune, il serait intéressant pour la commission des bâtiments et pour les démarches qui devront se mettre en place avec l'OCEN d'avoir ce bâtiment dans le parc immobilier et de pouvoir tenir compte de ce certificat. Elle ajoute que cette réflexion peut se faire *a posteriori* ou un dépassement pourrait être envisagé, avec justification. En résumé, si la ligne est maintenue, elle permettra d'accélérer les démarches et si elle est supprimée, le Conseil administratif reviendra au Conseil municipal en temps voulu.

- **Par 15 voix pour et 1 abstention, l'amendement visant à supprimer la ligne « Étude CECB+ » est adopté.**

M. Garcia Herrera poursuit avec l'amendement portant sur la Journée de la Nature. Pour rappel, cette journée a lieu une fois par an à Perly, dans le cadre plus vaste des Journées de la Nature. Il fait savoir que le vote négatif exprimé en commission Finances & administration était le sien. Au vu de la fréquentation peu importante lors de la dernière édition de cette Journée, la question s'est posée de son maintien. Il semblerait que soit cet événement n'ait pas trouvé son public, soit qu'il faille l'imaginer autrement et en discuter alors en commission de l'Environnement, pour essayer de trouver une formule plus adaptée aux attentes de la population.

Mme Wasem explique que la commission de l'Environnement avait demandé à l'époque au Conseil administratif d'informer la population par tous les canaux possibles et de mener des actions auprès d'elle afin de la sensibiliser à l'environnement et au tri des déchets. En 2020, des ateliers *Zero Waste* ont été mis en place, suivis d'une campagne « Va jusqu'au bout de ton geste ». Déjà à cette période, la commune avait recensé de nombreuses déprédations dans les déchetteries et avec des objets encombrants. Des photos des zones concernées avaient été prises et avaient donné lieu à des affiches grand format placardées dans la commune pour sensibiliser la population par rapport aux dépôts sauvages. Ensuite, une campagne sur les gestes *Zero Waste* avait été lancée, portée par des associations. Pour ces deux campagnes, Perly avait bénéficié d'une subventions du Service de géologies, sols et déchets (GESDEC) de 50 %. Mme Wasem souligne que ces démarches n'apparaissent pas toujours dans le budget, mais représentent tout un travail de l'administration et du délégué pour pouvoir obtenir des subventions. Elle profite de ce point sur le budget pour remercier l'administration, ses employés et ses responsables de services, qui ont effectué un énorme travail pour établir un budget le plus correct possible et trouver des solutions pour pouvoir diminuer les coûts. Elle remercie également la commission Finances & administration.

Mme Wasem reprend ses explications sur la Journée de la Nature et informe que la commission a souhaité que celle-ci soit organisée. Depuis 2023, trois éditions ont eu lieu. Elles ont participé à cette information auprès de la population en lien avec des thématiques prioritaires pour la commission (insectes, oiseaux, arbres, stands de tri des déchets). En discutant avec la commission de l'Environnement, il est apparu qu'il serait possible de faire intervenir des personnes locales, qui n'auraient pas besoin d'être rémunérées (même si Mme Wasem n'y est pas particulièrement favorable), et la ligne budgétaire a été diminuée en conséquence de CHF 5'500.- à CHF 3'500.-. Cette Journée de la Nature a également pu être organisée lors des années précédentes grâce à des subventions et parce que des personnes locales ont accepté d'y participer.

Mme Wasem entend bien que la participation de la population semble peu conséquente, mais assure qu'elle n'est pas négligeable (une cinquantaine de personnes), d'autant plus que l'événement se tient uniquement sur un après-midi. En comparant cette manifestation avec d'autres événements organisés dans de grandes communes, proportionnellement, la participation de la population reste importante. Mme Wasem insiste sur le fait que sur un budget de CHF 12'500'000.-, CHF 3'500.- n'est pas un montant excessif pour pérenniser une activité qui est rentrée dans les habitudes et ajoute qu'à trop réduire le montant disponible, la commune n'aura plus les moyens de proposer des événements de qualité et attrayants.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

En outre, Mme Wasem relève que le budget a été positif pour les deux dernières années (alors qu'il était particulièrement négatif lors des trois années précédentes), parce que la commune de Perly est attentive, prévoyante et que les comptes ont toujours été impeccablement tenus. Elle pense que la régularité est importante dans les événements organisés et que cette Journée de la Nature représente un bon moyen pour attirer du monde et communiquer avec la population. De plus, être proche de la population était l'une des demandes de la commission Environnement, et il est difficile de procéder autrement.

M. Torselletti annonce que le groupe Ensemble pour Perly-Certoux s'opposera à la suppression de la Journée de la Nature et votera contre cet amendement. Les arguments de ses membres rejoignent ceux annoncés par Mme Wasem. La Journée de la Nature, qui avait été mise en place durant la dernière législature sous l'impulsion de l'ancienne commission de l'Environnement et de Mme Wasem, constitue un message fort adressé à la population. Elle montre que les autorités communales accordent une importance particulière aux enjeux concernant la nature et la biodiversité. Maintenir cette Journée de la Nature permettra de continuer à sensibiliser les habitants aux problèmes écologiques et environnementaux. Cependant, Ensemble pour Perly-Certoux encourage la commission Environnement à définir un cadre pour cette journée et de choisir les sujets qui seront mis en avant.

M. Hilty rebondit sur les propos de Mme Wasem et la rejoint sur l'importance de retrouver une synergie entre le Conseil municipal et le Conseil administratif. Tous deux doivent travailler main dans la main dans les commissions. Il explique que la commission Finances & administration a connu une période de transition au cours de cette première année, pendant laquelle ses membres se sont penchés sur chaque ligne budgétaire afin de comprendre ce qu'elles impliquaient. Il est évident que cette commission ne peut pas tout maîtriser ; elle s'est aussi basée sur les échos qu'elle a pu entendre. Pour l'année prochaine, la commission Finances & administration attend des présidents des différentes commissions qu'ils fassent le nécessaire pour prendre connaissance des lignes prévues dans leurs dicastères. De cette manière, ces personnes devront servir de référence si la commission Finances & administration a des questions et être à même de justifier le maintien des différentes lignes.

En tant que commissaire de la commission Finances & administration, Mme Pürro-Chevalley souhaite ajouter que le fait de se pencher sur chaque ligne rentrait dans une politique assez nouvelle pour cette commission. L'objectif était d'éliminer tout ce qui paraissait superflus ou vague. Les lignes évoquées ne sont que quelques lignes qui sont restées, mais beaucoup ont été validées avec le Conseil administratif. Un important travail a été engagé pour étudier ces nombreuses lignes. En ayant les éclaircissements fournis ce soir, la commission est prête à changer d'avis, d'autant plus que le budget est positif. Cette marge peut donc permettre de laisser une chance à ce genre d'événements de perdurer tant que les finances communales le permettent.

En l'absence d'autre remarque, la Présidente propose de procéder au vote.

- **Par 2 voix pour, 13 contre et 1 abstention, la ligne « Journée de la Nature » est maintenue.**

M. Garcia Herrera aborde ensuite l'amendement concernant le repas des anciens magistrats, pour un montant total de CHF 2'000.-, qui a été voté à l'unanimité de la commission, parce que cette dernière a considéré que ce genre d'agape, dans la situation financière actuelle, était compliqué à expliquer tant aux conseillers municipaux qu'à la population. De plus, il existe d'autres lignes que le Conseil administratif pourrait utiliser, notamment des lignes destinées à des frais de représentation, s'il tient à maintenir ce type de rendez-vous.

Mme Giuntini-Favre déclare que tous ont mis en avant lors de la campagne qu'ils souhaitaient garder l'âme villageoise de la commune. Pour elle, ce repas des anciens magistrats est une tradition qui va dans ce sens. Il s'agit d'un moment d'échange et de transmission, car il est très intéressant de pouvoir échanger avec ces personnes sur certains dossiers ou de connaître l'historique de certains projets. Mme Giuntini-Favre met également en lumière le fait que certains magistrats qui ont assisté au dernier repas ne percevaient pas la même rémunération que les magistrats reçoivent aujourd'hui, alors que leur charge de travail était presque plus conséquente. De surcroît, il n'est pas rare que certains se rendent disponibles bénévolement si le Conseil administratif les sollicite. Pour cette raison, Mme Giuntini-Favre aimerait que cette tradition perdure. Elle entend que peu de monde est concerné, mais ces quelques personnes ont énormément donné et certaines donnent même encore beaucoup.

Mme Trono aimerait obtenir une approximation du nombre de personnes qui y participent. Mme Giuntini-Favre répond qu'elles sont environ 8.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Mme Corminboeuf demande si ce repas a lieu uniquement une fois par année. Mme Giuntini-Favre le lui confirme.

La Présidente propose de procéder au vote.

- **Par 11 voix pour, 2 contre et 3 abstentions, l'amendement prévoyant la suppression du repas des anciens magistrats est adopté.**

M. Garcia Herrera remercie toute l'administration pour son efficacité et la grande qualité du travail accompli pour accompagner toute la commission dans ces travaux, et pour lui avoir fourni une documentation et des précisions utiles à la compréhension des travaux en cours. Il tient à remercier tout particulièrement M. Hottelier, Mme Corradin et M. Ungaro.

La Présidente propose de passer au vote sur le rapport de la commission Finances & administration concernant le budget 2026, avec les amendements qui viennent d'être votés.

- **Le rapport de la commission Finances & administration concernant le budget 2026, avec les amendements votés en séance, est approuvé à l'unanimité.**

M. Serrano souhaite présenter deux amendements. Le premier concerne la ligne 31.320. Il s'agit de CHF 10'000.- pour des « honoraires externes experts et spécialistes » pour la rubrique « gestion des déchets ». M. Serrano pense qu'il y a de nombreux projets intéressants à mettre en œuvre, mais il ne comprend pas dans quel but la commune fait appel à ces personnes externes dans ce cadre-là. Pour cette raison, il propose de supprimer cette ligne pour l'instant, puis d'en rediscuter en commission et de revenir avec un projet clair.

Mme Wasem souhaite préciser qu'à Perly, il n'existe pas de poste dédié au développement durable, à l'environnement ou à la gestion des déchets. Ces domaines sont actuellement pris en charge par les employés communaux et le CA délégué. Or la commune fait face à des exigences légales toujours plus complexes et à l'évolution constante des réglementations. Le recours à un mandataire spécialisé est donc devenu une évidence. Le mandataire a présenté son activité de conseil en environnement et gestion des déchets à la commission Environnement. Autrement dit, il a donné une présentation dans cette commission pour expliquer quel est son rôle et ce qu'il peut apporter à la commune. À l'unanimité, la commission a reconnu la pertinence de son expertise et validé ce mandat. Pour 2025, un budget a été alloué sous forme d'un carnet d'heures, qui permet une utilisation flexible selon les besoins des projets communaux. Ce mandat a déjà permis l'élaboration du règlement communal des déchets, ainsi qu'un plan de communication (dans les pages jaunes, à chaque publication correspond un article en lien avec l'environnement, les déchets ou le compostage), l'information et le soutien aux entreprises concernant le tri des déchets, notamment suite à la décision du Conseil municipal d'offrir la gratuité de la levée des fractions triées dans un contexte de durcissement cantonal des règles. Le mandataire a rencontré les entreprises pour les informer et les accompagner en cas de besoin. Il leur a notamment trouvé des étiquetages gratuits. La poursuite de ce mandat a été adaptée de manière ciblée, avec une réduction significative des ressources allouées, afin de respecter un contexte budgétaire restreint. Cette approche permet toutefois de garantir un minimum d'heures pour assurer le suivi des projets qui ont bénéficié de son expertise spécialisée. Il s'agit d'une continuité qui s'est déjà bien réduite et qui pourra certainement être retravaillée par la suite, en fonction des besoins.

Mme Wasem répète que le montant prévu ne sera pas utilisé si la commune n'en a pas besoin, mais la commune peut faire appel à lui en cas de questions ou lorsqu'il est nécessaire de trouver des solutions. Ce mandataire agit comme une personne conseil pour la commune. Il représente aussi la commune dans des séances d'information. Il est engagé dans d'autres communes, non seulement en tant que mandataire, mais aussi à des petits taux. Puisque Perly n'avait pas de poste existant à l'époque, Mme Wasem avait aussi regardé avec d'autres communes pour voir s'il était possible d'engager de manière mutualisée un mandataire pour des petits postes. Cependant, la plupart des autres communes avaient déjà quelqu'un. Désormais, une grande partie des tâches effectuées par ce mandataire peut être reprise par M. Taboada, Responsable technique, qui a pu reprendre une partie des tâches du mandataire, mais ce dernier est encore nécessaire cette année pour apporter son expertise.

M. Serrano demande s'il s'agit de M. Delcloy. Mme Wasem acquiesce.

M. Serrano cite le PV du dernier Conseil municipal, lors duquel M. Delcloy avait déclaré être présent pour établir un règlement des déchets – qui est désormais rédigé. M. Serrano aimerait donc savoir si M. Delcloy aurait d'autres tâches à accomplir.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Mme Wasem observe que le budget 2025 comprenait deux lignes : une pour le règlement des déchets et une pour toutes les autres prestations.

M. Serrano demande s'il s'agit de la même personne qui s'était rendue à la buvette du football pour demander d'enlever les cendriers autour du terrain.

Mme Wasem confirme que M. Delcloy a rencontré les entreprises et émis des suggestions. Elle reconnaît qu'il y a eu une incompréhension à ce niveau, mais déplore qu'il s'agisse du seul fait qui soit retenu dans son travail, qui est particulièrement bon. Elle a envoyé un courrier au Président du foot pour expliquer cette incompréhension, s'en excuser et pour servir de complément d'informations. Cette personne a mal compris son rôle, car il avait pris rendez-vous avec le Président pour pouvoir rencontrer le gérant de la buvette, et comme ce dernier était absent, il a fait des suggestions de pistes d'amélioration, puisqu'il s'agit de son rôle.

M. Hilty imagine que M. Serrano, qui est membre de la commission Environnement, n'a peut-être pas reçu toutes les informations dont il avait besoin.

Mme Wasem répond que le rôle du Conseil administratif est de mettre en place les lois. Or, le fait de facturer aux entreprises les ordures ménagères est une loi (et non une décision du Conseil municipal). Elle rappelle qu'elle était venue au sein du Conseil municipal pour proposer de ne pas faire payer les entreprises pour les fractions triées, pour les inciter à trier, et que cette décision avait été votée. Elle ajoute qu'il s'agit également d'un des conseils donné par le canton. Déjà en 2017, un courrier avait été envoyé aux entreprises pour les avertir qu'elles seraient rencontrées. Le mandataire est ensuite allé les trouver. Il s'agit d'une tâche dévolue au Conseil administratif. Mme Wasem rappelle que la législature vient de commencer et que les dossiers sont nombreux. Elle demande aux conseillers municipaux de faire confiance aux Conseillers administratifs. Elle entend la volonté de certains de tout comprendre et tout connaître. Elle fera au mieux et se tient à disposition en cas de question, mais insiste sur le fait qu'il n'est pas possible de tout aborder en six mois.

M. Serrano remarque qu'au niveau de la loi, les entreprises sont tenues de trier les déchets. Il s'agit d'une loi cantonale ; les prérogatives de la commune sont l'évacuation des déchets. De ce point de vue, M. Serrano ne voit pas pourquoi aller vers les entreprises pour leur expliquer comment procéder. Celles-ci connaissent la loi et peuvent se renseigner auprès du canton ou de la commune. Il a donc de la peine à payer des tiers pour aller leur expliquer ce qu'elles ont à faire, d'autant plus qu'il s'agit d'entreprises à but lucratif et qu'elles ont les moyens de s'en occuper.

M. Torselletti indique que le groupe Ensemble pour Perly-Certoux votera contre ces deux amendements. Ses membres estiment que dans une commune rurale, majoritairement agricole, protéger l'environnement et les ressources naturelles, et assurer une gestion responsable des déchets doit faire partie des priorités fondamentales. Les deux fonctions (73 et 75) sur la gestion des déchets et la protection des espèces et du paysage constituent à leurs yeux des politiques publiques essentielles, qui nécessitent des compétences spécialisées. Ainsi, réduire ces moyens fragiliserait des actions importantes sur la commune, qui pourraient avoir un impact tant sur la qualité du cadre de vie de la population que sur les générations futures. Ensemble pour Perly-Certoux estime que cela n'est pas sur ces lignes budgétaires que des économies doivent être réalisées, d'autant plus que le budget est excédentaire.

M. Hilty estime que l'arrivée de nouveaux employés dans la commune (particulièrement à des postes clés) représente un événement suffisamment important pour que les conseillers municipaux en soient informés par le Conseil administratif et non par les citoyens de la commune, comme cela avait été le cas lors de la législature précédente, où certains se sont retrouvés dans des situations embarrassantes.

Mme Wasem entend ces remarques et affirme que le Conseil administratif y sera attentif, mais souligne que M. Delcloy est venu en commission, s'est présenté, et a expliqué son projet et son rôle.

En l'absence d'autre commentaire, la Présidente propose de procéder au vote.

- **Par 7 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention, la ligne « honoraires de conseillers externes et experts spécialistes pour la gestion des déchets » à CHF 10'000.- est maintenue.**

M. Serrano aborde ensuite la ligne concernant la protection des espèces et du paysage, à CHF 26'000.-.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Hottelier précise que cette ligne concerne l'aménagement du Vallon de l'Aire, entre Perly, Bernex, Soral, Plan-les-Ouates et Confignon. Perly a signé une convention avec toutes ces communes pour la gestion du Vallon de l'Aire. Dans les CHF 26'000.-, CHF 5'000.- partent pour ce regroupement. La convention étant signée, Perly est obligée de les verser. Viennent ensuite CH 21'000.-, qui correspondaient aux honoraires de M. Tanari, lequel représentait la commune auprès de ce regroupement. M. Tanari était un prestataire externe, du fait que la commune n'avait personne pour s'occuper de cette tâche, mais depuis peu M. Taboada a rejoint la commune et pourra prendre une grande partie de ce travail à sa charge. Le Conseil administratif propose de laisser encore CHF 5'000.- d'honoraires pour M. Tanari, afin de prévoir une éventuelle transition. Ce montant ne sera donc utilisé qu'en cas de besoin. Le montant de la ligne passerait donc de CHF 26'000.- à CHF 10'000.-, soit une économie de CHF 16'000.-, qui seront pris en charge par M. Taboada. M. Hottelier remercie M. Serrano de les avoir fait réfléchir et trouver cette piste, qui fait réaliser des économies à la commune. Néanmoins, lorsque le budget a été établi, M. Taboada n'était pas encore entré en fonction. Il n'a donc pas été possible de discuter avec lui de ses capacités à reprendre ces tâches – ce qu'il fera finalement.

En l'absence d'autres remarques, la Présidente propose de procéder au vote.

- **Par 15 voix pour et 1 voix contre, le montant de la ligne « honoraires de conseillers externes et experts spécialistes pour la protection des espèces et du paysage » est diminué de CHF 26'000.- à CHF 10'000.-.**

M. Hilty présente ensuite une proposition d'amendement pour supprimer la ligne budgétaire 2192.110 – 31300.83 intitulée « repas des enseignants ». Tout comme le repas des magistrats, en termes de cohérence, d'équité envers l'ensemble des personnes qui œuvrent au service de la commune et pour les motivations inscrites dans la proposition d'amendement budgétaire, la commission Finances & administration a estimé qu'il n'y avait pas de raison de remercier davantage les enseignants que les pompiers ou que toutes autres personnes qui œuvrent pour la commune, *a fortiori* au vu de la situation budgétaire tendue.

Mme Pürro-Chevalley voudrait savoir qui propose cet amendement. M. Hilty répond qu'il s'agit du groupe Vivre Perly-Certoux.

Mme Giuntini-Favre déclare qu'il s'agit d'une tradition du village et précise que ce repas n'est pas uniquement destiné aux enseignants, puisque des associations en lien avec l'école y participent. La commune a la chance d'avoir une école de village. Cet élément est mis en avant par la direction de l'école lorsqu'un nouvel enseignant est embauché, car certains événements ont lieu à Perly et ne sont pas compris dans le temps de travail des enseignants, bien qu'ils y participent. Mme Giuntini-Favre rappelle quelques événements auxquels les enseignants prennent part en dehors de leur temps scolaire (l'Escalade, Noël dans le village, avec le travail en amont de la chorale des enfants, le Feuillu et, jusqu'à l'année passée, le calendrier dans le village, etc.). De plus, chaque année, un projet est organisé avec la commission de la Cohésion sociale, enfance et jeunesse. Durant l'un des projets citoyens, les enfants avaient par exemple préparé un film qui a été montré aux nouveaux habitants il y a deux ans. Les événements organisés avec les associations profitent aux enfants du village et permettent à Perly de garder son âme villageoise. Pour information, le repas qui a été offert lors des promotions n'est plus au budget 2026, puisque le Conseil administratif est parti du postulat que la fête des promotions fait partie des obligations scolaires des enseignants. De plus, si le Conseil municipal accepte de garder le repas des enseignants en 2026 – ce que Mme Giuntini-Favre espère sincèrement – celui-ci aurait lieu en septembre. Il ne s'agirait alors pas d'un repas de fin d'année scolaire, mais d'un repas de cohésion avec les différentes associations qui travailleront avec les enseignants pendant l'année, pour le plus grand bonheur des enfants et des parents.

M. Serrano trouvait que ce repas était bien, mais lors de sa dernière édition, les conseillers municipaux n'y ont pas été invités. Il considère que ce repas, auquel il a eu l'occasion de participer, était un moment privilégié avec les enseignants et intéressant, même pour les personnes qui n'ont pas d'enfants à l'école. Cependant, la forme et la formule seraient à revoir. Il voudrait savoir si quelque chose de clair pourrait être garanti dans ce budget, ou si cela sera fait en catimini par le Conseil administratif et les enseignants, comme l'année passée, afin que tout ne change pas au dernier moment, d'autant plus que traditionnellement les conseillers municipaux y étaient toujours invités.

Mme Giuntini-Favre attire l'attention sur le fait que le montant alloué serait de CHF 6'000.- et non CHF 5'000.-. La somme d'avant a donc été remise, ce qui laisserait une marge pour pouvoir inviter les conseillers municipaux.

M. Serrano en déduit qu'il n'y a pas de garantie.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Mme Trono considère que supprimer cette ligne et ce repas équivaldrait à un manque de reconnaissance. Elle demande par ailleurs si les patrouilleuses y participent. Mme Wasem répond par la négative.

Mme Trono met en avant le fait que l'école de Perly comprend un groupe d'enseignants dynamiques, qui éduquent les enfants de la commune et les élèvent. Pour avoir participé aux fêtes mentionnées par Mme Giuntini-Favre, elle a pu constater un réel enthousiasme. Grâce à ces enseignants, ces fêtes existent, alors qu'ils pourraient tout à fait se limiter à enseigner et ne pas y participer, mais le village serait plus triste. Ce repas constitue donc également un remerciement et une reconnaissance qui doit leur être apportés. Il s'agit aussi pour eux d'un moment qui leur permet de se retrouver, de discuter et de faire connaissance dans un autre environnement que le milieu scolaire. Ainsi, Mme Trono estime que ce repas a pleinement sa raison d'être.

Mme Giuntini-Favre ajoute que si les conseillers municipaux ont la volonté de participer à des événements qui créent de la cohésion, elle soutient cette démarche et leur demande de se manifester.

En l'absence d'autre remarque, la Présidente propose de procéder au vote.

- **Par 10 voix pour et 6 voix contre, la ligne « repas des enseignants » de CHF 6'000.- est supprimée.**
- 2. Rapport de la commission Finances & administration concernant le règlement en matière de jetons de présence pour les membres du Conseil municipal**

M. Garcia Herrera donne lecture de quelques extraits du rapport :

La Commission Finance et Administration a étudié le présent projet de règlement en matière de jetons de présence pour les membres du Conseil municipal lors de sa séance du 25 novembre 2025. [...]

Les règles relatives à l'attribution des jetons de présence reposent sur un principe clair : seule la participation effective aux séances ouvre le droit à indemnisation. Ce principe garantit l'équité entre les membres du Conseil municipal et contribue à une utilisation rigoureuse des deniers publics. Le règlement distingue également les responsabilités particulières exercées au sein des commissions. Les présidents se voient reconnaître la préparation, la coordination et la gestion des séances, tandis que les rédacteurs de rapports ou de procès-verbaux bénéficient d'une indemnité spécifique liée à la charge rédactionnelle. [...]

Le règlement introduit une indemnisation propre aux membres du Bureau, dont les séances nécessitent une implication régulière et déterminante dans l'organisation des travaux du Conseil. [...]

La prise en charge intégrale des charges sociales par la commune facilite la gestion administrative pour les élus et assure la conformité du système aux normes en vigueur. [...]

Les montants fixés [prévus à l'annexe 1] pour 2026 constituent une base proportionnée et cohérente avec les pratiques observées dans des communes genevoises de taille similaire. Ils permettent de reconnaître l'engagement des membres du Conseil municipal, tout en maintenant un niveau de dépense raisonnable pour la collectivité. [...]

Au terme de son examen, la commission juge que le règlement proposé améliore la clarté et la transparence du système d'indemnisation des élus, renforce la maîtrise des dépenses publiques et valorise de manière appropriée les responsabilités exercées par les membres du Conseil municipal. Elle recommande en conséquence son adoption. [...]

En l'absence de remarque, la Présidente propose de procéder au vote.

- **Par 14 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, le rapport de la commission Finances & administration concernant le règlement en matière de jetons de présence pour les membres du Conseil municipal est adopté.**

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

3. Rapport de la commission Culture, sport et vie associative relatif aux subventions juniors 2024-2025

M. Torselletti signale la présence d'une coquille dans le document qui avait été envoyé avant la séance de ce soir et remercie M. Hilty pour sa contribution. Il précise que l'erreur portait sur le nombre de coaches dans la colonne jaune (1 au lieu de 2). Le total s'en trouve réduit de CHF 1'500.-. Il donne ensuite lecture du rapport :

Contexte

La commission culture, sport et vie associative (ex-commission des sports) est mandatée chaque année, depuis 2004, par le Conseil municipal pour répartir la subvention junior annuelle d'un total de 75'000 CHF aux quatre clubs de la commune de Perly-Certoux.

Le 18 novembre 2025, les membres de la commission ont pris connaissance des dossiers des quatre associations, à savoir : le Tennis Club (TCPC), le Badminton Club (BCPC), le Football Club (FCPC) et la Société de gymnastique. L'analyse des documents a été réalisée sur la base des justificatifs fournis (liste Jeunesse + Sport, liste des cotisations encaissées, photocopie des diplômes des entraîneurs et liste et dates de naissance des membres).

À la suite des contrôles effectués, les quatre dossiers sont tous conformes et les subventions sont réparties comme suit, pour un total de **74'104 CHF** :

		TCPC	BCPC	FCPC	Gymnastique
	Subvention	Juniors : 107	Juniors : 53	Juniors : 366	Juniors : 96
Forfait par junior	57 CHF	6'099 CHF	3'021 CHF	20'862 CHF	5'472 CHF
Entraîneur diplômé	600 CHF	1'200 CHF	4'200 CHF	16'200 CHF	4'800 CHF
Entraîneur non diplômé	250 CHF	0 CHF	0 CHF	1'250 CHF	3'500 CHF
Coach J + S	1'500 CHF	1'500 CHF	1'500 CHF	3'000 CHF	1'500 CHF
Total		8'799 CHF	8'721 CHF	41'312 CHF	15'272 CHF

Vote et conclusion du rapport

Par 7 voix « pour », soit à l'unanimité, la commission culture, sport et vie associative demande au Conseil municipal d'approuver le présent rapport et la répartition des subventions aux quatre clubs et de la mandater pour parcourir, retravailler et adapter si besoin le courrier aux associations, le formulaire à compléter et la liste des critères, adoptés en 2004.

M. Mouton rappelle qu'il avait été discuté lors d'un précédent Conseil de la possibilité pour le tennis de se présenter, car un certain nombre de documents étaient manquants. Il aimerait savoir ce qu'il en a été.

Mme Pürro-Chevalley explique s'être occupée de traiter le document du tennis. La commission avait fixé un délai de moins de 5 jours pour fournir les documents manquants (liste des membres avec les dates de naissance et les adresses, et liste des groupes d'entraînement jeunesse et sport). Ces documents ont été rendus dans les temps. Mme Pürro-Chevalley a pu prendre contact avec M. Grand et tous deux se sont vus sur place. Elle lui a demandé des preuves de paiement de certains juniors figurant sur la liste, ainsi que la liste des groupes d'entraînement, pour pouvoir vérifier que chaque joueur inscrit dans la liste appartient bien à un de ces groupes, et pour s'assurer que tous les joueurs participent à un entraînement et pas forcément à un camp, puisque la subvention ne s'adresse pas aux jeunes qui prennent part à un camp. Une fois ce contrôle effectué, de nombreuses informations manquaient encore (tels que les jours d'entraînement pour les groupes ou les dates), mais M. Grand s'est montré de bonne foi et dynamique. Il lui avait également fourni un échantillon de 25 jeunes pour lesquels il a dû transmettre les preuves de paiement – ce qu'il a fait rapidement. Le jour où Mme Pürro-Chevalley devait rendre la liste à M. Torselletti, elle a encore constaté qu'entre la liste qu'il lui a donnée au début et celle remise sur place, des jeunes apparaissaient encore sur une liste, mais pas sur l'autre, de même que des jeunes figuraient dans des groupes, mais pas sur les listes. Elle lui a demandé, pour tous les jeunes sur lesquels elle avait des doutes, de lui fournir les cotisations. Il les lui a remises dans l'après-midi ; la commission a ainsi validé 107 juniors au lieu des 109 qui avaient été demandés.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Hilty explique que le courrier envoyé à toutes les associations vers août-septembre comportait des phrases ajoutées, qui ont entraîné une certaine confusion et aimerait savoir si la situation a depuis été clarifiée au sein de la commission des Sports. M. Torselletti explique qu'une demande a été faite pour être mandaté et revoir un certain nombre de critères. Il reviendra vers le Conseil municipal avec un rapport sur ce point.

M. Hilty souligne ensuite que le budget est de CHF 70'000.- et que celui-ci pourrait être dépassé si une ou plusieurs associations supplémentaires se présentaient. Il voudrait donc savoir si la commission présentera un dépassement si nécessaire. M. Torselletti répond que la commission n'a pas pris position officiellement.

Mme Habiakare aimerait savoir si la commission des Sports a essayé de demander des subventions aux communes dont les enfants viennent jouer à Perly, étant donné que d'autres communes en font autant quand il s'agit des enfants de Perly.

Mme Giuntini-Favre répond qu'il conviendra de décider à un moment s'il incombe aux communiens de payer pour des enfants qui viennent d'ailleurs pour jouer au tennis à Perly. Il lui semble que les enfants de Perly représentent environ 30 % des enfants qui sont inscrits au tennis. La question est de savoir si les communiens doivent payer dans leurs impôts pour les 70 % restant, en sachant qu'il s'agit d'un sport individuel, contrairement au football où il est nécessaire de constituer des équipes. Le nombre d'enfants à l'école de football a été diminué à Perly et il existe une volonté d'enlever une équipe de E et une autre de D. Des différences de tarifs sont également pratiquées entre les enfants de la commune et ceux provenant d'ailleurs. Mme Giuntini-Favre avertit toutefois qu'il ne serait par exemple pas envisageable de demander une subvention au Grand-Lancy pour des enfants de cette commune qui viendraient au tennis à Perly en sachant qu'il existe des courts de tennis juste à côté.

M. Hilty explique que dans les autres communes, ces dernières paient une subvention directement à l'enfant indifféremment d'où il vient. Il pourrait s'agir d'une piste de réflexion intéressante.

La Présidente propose de procéder au vote.

- **À l'unanimité, le rapport de la commission Culture, sport et vie associative relatif aux subventions juniors 2024-2025 est approuvé, en tenant compte de la rectification apportée par M. Torselletti (soit la ligne à CHF 1'500.- au lieu de CHF 3'000.- pour le coach du FCPC).**

D. Propositions du Conseil administratif

1. Projet de Délibération N° 11-2025 concernant l'ouverture d'un crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU 2026

M. Hottelier explique que la commune doit effectuer un versement de CHF 105'300.- au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU). Ce fonds permet à la commune de percevoir un certain montant si elle dispose d'un solde positif de logements (soit CHF 7'000.- par logement, à l'exclusion des villas). En 2024, les entrepreneurs ont construit 44 logements sur la commune, ce qui a représenté une rentrée de CHF 308'000.-, pour une dépense de CHF 105'300.-.

En l'absence de questions, la Présidente donne lecture de la délibération :

LEGISLATURE 2025-2030
DELIBERATION N°11-2025
DU 18 DECEMBRE 2025

OUVERTURE DU CRÉDIT DE 105'300 CHF DESTINÉ AU VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE AU FONDS INTERCOMMUNAL POUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN (FIDU) POUR LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COMMUNES GÉNEVOISES

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

Considérant que ce fonds est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

Considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2,5 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 26 millions de francs des communes ;

Vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2017 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D E C I D E
à l'unanimité des membres présents, soit X voix « pour »
OU
par XX voix « pour », YY voix « contre » et ZZ « abstentions »
des membres présents

1. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 105'300 CHF pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").*
3. *D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2027.*
4. *D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit mentionné au point n°1.*

En l'absence de remarque, la Présidente propose de procéder au vote.

- **À l'unanimité, le projet de Délibération N° 11-2025 concernant l'ouverture d'un crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU 2026.**

2. Projet de Délibération N° 12-2025 concernant des amortissements complémentaires 2025

M. Hottelier explique que chaque année, le Conseil administratif fait voter des amortissements complémentaires. Si l'exercice 2025 de la commune est bénéficiaire, celle-ci a la possibilité de faire des amortissements complémentaires qui permettent de diminuer les charges courantes sur les années suivantes. Pour cette année, le Conseil administratif aimerait

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

faire voter la somme de CHF 1'500'000.-. Il s'agit d'un plafond maximum qui ne peut être dépassé. Cette somme provient d'une part des CHF 308'000.- que la commune a perçus par le FIDU pour la création de logements en 2024 et de la dissolution d'une provision sur impôts de CHF 700'000. Cette provision existe depuis des années et le Service des affaires communales (SAFCO) a demandé de la dissoudre parce qu'il est interdit de la reporter d'année en année.

M. Serrano demande si cette somme serait un maximum de bénéfices que la commune ferait sur le budget que le Conseil municipal est en train de voter.

M. Hottelier attire son attention sur le fait que le budget concerne l'année 2026, alors que le point qu'il vient d'évoquer porte sur 2025. Il précise que le budget correspond à une projection, mais qu'il y a ensuite l'image réelle (les comptes) et que dans les comptes, il est estimé qu'il y aura entre CHF 1'000'000.- et CHF 1'500'000.- d'excédent qui permettront à la commune de réaliser des amortissements complémentaires. Quoi qu'il en soit, la commune n'a pas d'autre choix que d'effectuer des amortissements complémentaires avec cette somme, pour des raisons légales, de même que la commune doit dissoudre la provision de CHF 700'000.-, sur demande du SAFCO. La commune garde alors CHF 500'000.- pour conserver une marge de manœuvre au cas où.

M. Hilty ajoute qu'il est intéressant que le Conseil municipal doive se prononcer avant même d'avoir reçu les résultats, ce qui génère une situation quelque peu ambiguë.

La Présidente donne lecture de la délibération :

Législature 2025-2030
DELIBERATION N°12-2025
DU 18 DECEMBRE 2025

CREDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE CONCERNANT DES AMORTISSEMENTS COMPLEMENTAIRES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2025 DE LA COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Vu l'article 30, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le projet pour la commune d'enregistrer des amortissements complémentaires dans le compte de fonctionnement 2025 comme présenté à la commission des finances et soutenu par celle-ci lors de la séance du 25 novembre 2025 consacrée pour l'essentiel à l'examen du budget 2026 ;

Vu l'impact des amortissements complémentaires proposés en 2025 sur les charges de fonctionnement futures et en particulier les amortissements ordinaires futurs en prévision des importants investissements que devra engager la commune dans un proche avenir ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

D E C I D E
à l'unanimité des membres présents, soit X voix « pour »
OU
par XX voix « pour », YY voix « contre » et ZZ « abstentions » des membres présents

1. *De procéder à des amortissements complémentaires en 2025 d'un montant total de 1'500'000 CHF sur les investissements suivants :*
 - *Compte 3410.001.14000.20*
Terrain et patinoire synthétique : 500'000 CHF
Total à charge de la rubrique 34.383 du compte de résultat : 500'000 CHF
 - *Compte 6150.014.14010.20*

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Aménagement rte de Certoux, entre le ch. du Pont et la rte de Lully : 400'000 CHF

- *Compte 6150.026.14010.20
Mise en zone 20 et 30 km/h du village de Certoux : 300'000 CHF*
 - *Compte 6150.030.14010.20
Mise en zone 30 km/h rte de Certoux
tronçon rte de Lully/ch. du Relai ainsi que ch. de la Mairie 300'000 CHF
Total à charge de la rubrique 61.383 du compte de résultat 1'000'000 CHF*
2. *De comptabiliser ces amortissements complémentaires en 2025 sous les rubriques :
34.383 pour un montant de 500'000 CHF
61.383 pour un montant de 1'000'000 CHF*
 3. *D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de 1'500'000 CHF.*
 4. *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.*

La Présidente procède au vote :

- **À l'unanimité, le projet de Délibération N° 12-2025 concernant des amortissements complémentaires 2025 est adopté.**

3. Projet de Délibération N° 13-2025 concernant l'approbation du budget 2026

M. Hottelier informe que la délibération sur le budget 2026 a été modifiée par M. Ungaro et rappelle que tout le monde l'a reçu.

La Présidente donne lecture de la délibération :

**LEGISLATURE 2025-2030
DELIBERATION N° 13-2025
DU 18 DECEMBRE 2025**

APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2026, DU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QUE DE L'AUTORISATION D'EMPRUNTER

Vu le budget administratif pour l'année 2026 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de 12'525'246 CHF (dont à déduire les imputations internes de 280'000 CHF, soit net 12'245'246 CHF) aux charges et de 12'571'189 CHF (dont à déduire les imputations internes de 280'000 CHF, soit net 12'291'189 CHF) aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à 45'943 CHF,

Attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 45'943 CHF et résultat extraordinaire de 0 CHF,

Attendu que l'autofinancement s'élève à 939'284 CHF,

Attendu que le taux de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2026 est maintenu à 43 centimes,

Attendu que le taux de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2026 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 0 centime,

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de 3'748'300 CHF aux dépenses et de 300'000 CHF aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à 3'448'300 CHF,

Attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 939'284 CHF, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de 2'469'016 CHF,

Vu le rapport de la commission des finances du 11 décembre 2025,

Vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité des membres présents, soit X voix « pour »

OU

par XX voix « pour », YY voix « contre » et ZZ « abstentions » des membres présents

1. *D'approuver le budget de fonctionnement 2026 pour un montant de 12'525'246 CHF (dont à déduire les imputations internes de 280'000 CHF, soit net 12'245'246 CHF) aux charges et de 12'571'189 CHF (dont à déduire les imputations internes de 280'000 CHF, soit net 12'291'189 CHF) aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à 45'943 CHF.
Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 45'943 CHF et résultat extraordinaire de 0 CHF.*
2. *De maintenir le taux de centimes additionnels pour 2026 à 43 centimes.*
3. *De fixer le taux de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2026 à 0 centime.*
4. *D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2026 jusqu'à concurrence de 2'509'016 CHF pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.*
5. *D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2026 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.*

La Présidente procède au vote.

- **À l'unanimité, le projet de Délibération N° 13-2025 concernant l'approbation du budget 2026 est adopté.**
- 4. **Projet de Délibération N° 14-2025 concernant le règlement en matière de jetons de présence pour les membres du Conseil municipal**

Étant donné l'explication détaillée fournie par M. Garcia Herrera, M. Hottelier n'a rien à ajouter.

La Présidente donne lecture de la délibération :

**LEGISLATURE 2025-2030
DELIBERATION N°14-2025
DU 18 DECEMBRE 2025**

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT EN MATIÈRE DE JETONS DE PRÉSENCE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles 29, al. 2 et 30, al. 1, lettre a) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Vu la décision du Conseil municipal lors de sa séance du 18 septembre 2025, d'entrer en matière sur le projet de délibération proposée par Ensemble pour Perly-Certoux à propos de la « Valorisation de l'engagement des élus municipaux par des jetons de présence », amendement inclus,

Vu la décision, à l'unanimité des membres présents, du Conseil municipal lors de sa séance du 18 septembre 2025, de renvoyer la délibération relative à la « Valorisation de l'engagement des élus municipaux par des jetons de présence » au Conseil administratif,

Vu l'exposé des motifs annexé à la présente délibération,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE
à l'unanimité des membres présents, soit X voix « pour »
OU
par XX voix « pour », YY voix « contre » et ZZ « abstentions »

des membres présents

1. *D'adopter le règlement en matière de jetons de présence pour les membres du Conseil municipal annexé à la présente, avec effet au 1er janvier 2026.*

La Présidente procède au vote.

- **Par 13 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, le projet de Délibération N 14-2025 concernant le règlement en matière de jetons de présence pour les membres du Conseil municipal est adopté.**

M. Hottelier tient à remercier la commission Finances & administration pour le travail effectué sur ce projet de règlement qui a dû être élaboré rapidement afin de pouvoir le mettre en place au 1^{er} janvier 2026. Il remercie également M. Ramazzina pour son aide apportée sur la simulation Excel, permettant d'aboutir au résultat souhaité.

[Une pause est observée de 22h05 à 22h16.]

5. Projet de réalisation de la zone work-out

Mme Wasem effectue un historique du projet en donnant lecture d'une présentation.

M. Busset voudrait savoir s'il existe une base légale en cas d'accidents et si une pancarte indiquant que la Mairie décline toute responsabilité (ou que les enfants doivent être placés sous la surveillance des parents) sera installée. Mme Wasem confirme qu'une pancarte sera installée, comme dans toutes les places de jeu. De plus, le Conseil administratif s'est renseigné sur les hauteurs légales à respecter.

M. Mouton déclare que le mur de grimpe lui paraît excessivement haut et aimerait savoir ce qu'il en est de la sécurité en cas de chute. Il a eu l'occasion à de nombreuses reprises d'aller dans un système couvert avec des blocs et a constaté que la hauteur des blocs n'était pas si importante et que les tapis étaient épais. Il n'est pas certain qu'un sol souple soit suffisamment protecteur pour les enfants. Ensuite, concernant le work-out, M. Mouton indique que Soral en propose un et qu'il a été extrêmement surpris de sa fréquentation, notamment par des enfants à la sortie de l'école.

M. Serrano répond que l'ensemble est normé. Le fabricant fournira le nécessaire. Personnellement, il se dit enthousiaste par rapport à ce projet, mais considère que quelques aspects doivent être rediscutés et il propose un renvoi en commission de ce projet.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Garcia Herrera rebondit sur cette proposition. Il estime que le projet est intéressant et vaut la peine d'être examiné. Un renvoi en commission serait préférable pas seulement pour une question de coûts, mais aussi pour des questions de sécurité. Il propose donc un renvoi en commission des Sports.

En complément, Mme Wasem croit que la norme est de maximum 3 mètres. Cette information sera à revérifier.

La Présidente demande si le renvoi doit se faire en commission Culture, sports et vie associative et/ou en commission Cohésion sociale, enfance et jeunesse.

M. Garcia Herrera suggère d'opter pour une seule commission. Il ajoute que le work-out n'est pas destiné uniquement aux jeunes et, pour cette raison, propose un renvoi en commission Culture, sport et vie associative.

Mme Trono rejoint l'avis de son préopinant.

La Présidente procède au vote.

- **À l'unanimité, le projet de réalisation de la zone work-out est renvoyé en commission culture, sport & vie associative.**

6. Présentation du padel et de ses solutions

Mme Giuntini-Favre précise qu'il s'agit avant tout d'un point d'information et d'une demande de retour en commission. Le Conseil administratif a demandé des devis pour un terrain de padel à la place du mur, au tennis. Mme Giuntini-Favre a rencontré Pierre Grand à ce sujet, qui avait fait un autre devis de son côté. Puis est intervenue une demande de se renseigner sur la possibilité de faire un terrain de padel couvert, mais il s'avère qu'au tennis, le mur est de 150 m² environ, dont 40 % se trouve en zone sportive et 60 % en zone verte. Pour un terrain non couvert, il faudrait compter 231 m² et pour un terrain couvert environ 336 m². Le Conseil administratif a également réfléchi sur l'éventualité de prévoir deux terrains de padel couverts à la place d'un court, mais après discussion avec le tennis, cette solution serait compliquée par rapport au nombre de juniors, et cela pourrait poser problème aussi pour les interclubs. Une autre proposition visait à mettre deux terrains de padel sur la zone herbeuse entre la buvette du football et l'Agorespace. Pour avoir abordé le sujet avec le club de football, cet emplacement est déjà bien utilisé pendant les entraînements. Finalement, le Conseil administratif a pensé renvoyer le projet en commission des Sports et éventuellement de se rapprocher de personnes qui connaîtraient bien ce sport, car un magistrat de Plan-les-Ouates l'a avertie que le padel cause énormément de bruit. Elle ajoute que si l'emplacement choisi devait se trouver à Certoux, le terrain ne serait probablement pas couvert.

Au-delà du bruit, M. Mouton croit savoir qu'il s'agit d'une activité extrêmement rentable en ce moment, ce qui pourrait permettre aux finances de la commune de s'améliorer.

M. Hilty déclare que M. Delaude avait confirmé, avant de finir la législature, que le terrain non couvert a été validé et qu'il pourrait être mis en place. Il aimerait en avoir confirmation.

Mme Giuntini-Favre n'a pas connaissance que la demande d'autorisation ait été faite avant son arrivée.

Mme Pürro-Chevalley rebondit sur la remarque de M. Mouton et indique que, d'après une discussion qu'elle a eue avec M. Grand, ce dernier croit que les recettes reviendraient au tennis, alors que ce ne serait pas le cas.

M. Hilty se demande s'il y aurait tout de même la possibilité de se rabattre sur un terrain couvert ou si cette option est déjà exclue. Mme Giuntini-Favre répond que le Conseil administratif n'est sûr de rien, mais d'après les renseignements obtenus, un terrain couvert serait particulièrement rentable.

M. Hilty, qui a rédigé le rapport, indique qu'il concluait sur le fait que le Conseil administratif devait revenir sur la faisabilité du projet, aussi bien pour un terrain couvert qu'un terrain non couvert. Or pour le moment, personne n'a cette confirmation de rentabilité.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Mme Giuntini-Favre répond que lorsqu'elle a abordé le sujet au mois d'août avec M. Grand, tous deux ont commencé à se renseigner pour un terrain couvert. Aucune autorisation n'avait encore été demandée. Puis la réflexion a été élargie pour chercher d'autres endroits et prévoir éventuellement 2 ou 3 courts de padel. Pour le moment, Mme Giuntini-Favre n'est pas en mesure de lui donner davantage de détails et ignore s'il serait possible de prévoir un terrain non couvert à Certoux.

M. Ramazzina entend souvent que le padel rapporte beaucoup, mais aimerait savoir dans quelle proportion. Il aimerait également connaître le temps qu'il faudrait pour qu'un tel terrain soit amorti.

Mme Giuntini-Favre répond que l'un des devis est de CHF 143'000.- et le second de CHF 150'000.-. L'une des entreprises a proposé une couverture à CHF 65'000.-, mais si le terrain devait se trouver à Certoux, il faudrait peut-être plus prévoir une structure en bois, qui serait probablement plus chère. Par rapport au court, la moyenne se situe à CHF 40.-, suivant les heures creuses ou pleines. M. Grand a reçu le devis d'une entreprise qui proposait de tout construire et de garder un pourcentage des recettes pendant quelques années, mais elle ne se rappelle plus le montant.

M. Hottelier ajoute que le padel a été mis au budget, pour un montant de CHF 150'000.- amortis sur 10 ans, soit 15'000.- de coût annuel. Il faudrait donc au moins encaisser CHF 15'000.- de revenus pour couvrir les frais engagés.

M. Ramazzina demande si les éventuels revenus ont été budgétés. M. Hottelier explique que pour l'instant, seuls les CHF 15'000.- d'amortissement par année ont été pris en compte, mais pas de revenus.

M. Ramazzina demande si, par rapport à ce que d'autres communes ont fait, ce sport est réellement rentable ou si les revenus dégagés ne serviraient qu'à couvrir les charges.

Mme Giuntini-Favre indique que l'idée est de voir ce qu'il se fait ailleurs et ajoute que Plan-les-Ouates aura bientôt deux terrains couverts.

Mme Pürro-Chevalley se rappelle qu'à l'époque où il était question d'installer une bulle sur le terrain de tennis, il avait aussi été proposé d'avoir juste un couvert. Elle aimerait savoir si ce dernier avait été autorisé.

Mme Wasem répond que l'administration n'était pas allée jusqu'au stade de la demande d'autorisation.

En réponse à M. Ramazzina, M. Hilty explique que, d'après des calculs, pour des terrains non couverts et en adoptant une approche plutôt conservatrice (soit entre CHF 10.- et CHF 15.- par joueur, pour 4 joueurs, sur une heure et pour une fréquentation moyenne), l'amortissement se ferait sur une durée comprise entre 2 et 3 ans. Si la commune opte pour un terrain couvert, les coûts seront plus importants, mais cette activité est particulièrement rentable et la demande très forte. M. Hilty se dit contrarié par le fait qu'un rapport a été rédigé par la commission des Sports pour demander au Conseil administratif de revenir avec une faisabilité, mais rien n'a été fait. Il ajoute qu'une autre piste pourrait être également intéressante, à savoir l'Union maraîchère. Il ignore s'il pourrait y avoir suffisamment d'espace pour prévoir un terrain, mais cette suggestion devrait être prise en considération.

En l'absence d'autre remarque, la Présidente propose de procéder au vote pour un renvoi en commission.

- **À l'unanimité, il est décidé de renvoyer le projet du padel vers la commission Culture, sport et vie associative.**

7. Point de situation sur le stationnement communal

Mme Giuntini-Favre informe que le Conseil municipal devra voter le renvoi en commission Territoire, sécurité et mobilité pour la mise en place de la réglementation sur le macaron, puisque lors de la dernière législature, le rapport de la commission Aménagement, urbanisme, plan directeur et mobilité (CAMUP) prévoyait que les membres présents de la commission acceptaient à l'unanimité le rapport de Team + et ses recommandations, et suggérait la création d'un macaron ou d'un instrument communal qui donnerait des droits de stationnement aux résidents sur le territoire de la commune. Le Conseil municipal a voté, mais la CAMUP n'avait pas reçu le rapport de Team +. Il doit désormais avoir été distribué. Toujours dans ce rapport, la Présidente proposait que la question du macaron reparte en commission ; ce qui n'a jamais été voté. Pour cette raison, officiellement, Mme Giuntini-Favre demande que le Conseil municipal vote afin de renvoyer ce dossier en commission.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Suite à la mise en place des papillons sur les voitures, M. Ramazzina voudrait savoir à quel moment la phase de verbalisation sera déployée.

Mme Giuntini-Favre explique que le déploiement a pris un peu de retard et que le texte des flyers comportait une erreur, puisqu'il renvoyait directement à la réglementation et s'adressait donc aux classes réglementées. La verbalisation sera effective à partir du 1^{er} janvier 2026. De plus, les contrôleurs du stationnement commenceront dans la commune et ont été prévu au budget, raison pour laquelle la commission devra travailler rapidement pour que la réglementation soit ensuite envoyée et qu'il soit possible de passer au macaron.

La Présidente propose de voter pour un renvoi en commission :

- **À l'unanimité, la mise en place de la réglementation sur le macaron est renvoyée en commission Territoire, sécurité et mobilité.**

8. Proposition d'activation d'un pôle santé-social

Mme Giuntini-Favre informe qu'une réunion a eu lieu le 1^{er} décembre avec le directeur des opérations de l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) et la directrice du centre de maintien à domicile pour discuter d'une potentielle occupation du local infirmier qui avait été évoqué au Centre de vie intergénérationnel (CVI). De cette discussion est sortie la volonté de renforcer le réseau santé-social avec des professionnels déjà établis sur la commune, et l'IMAD entrerait dans ce réseau avec des prestations ciblées sur la prévention. L'IMAD dispose d'un « catalogue » de prestations qui sera soumis à l'administration, dont fait partie l'organisation d'ateliers autour de la santé et de la sécurité. Étant donné le nombre important de proches-aidants dans la commune, il pourrait par exemple y avoir un atelier sur ce thème, ou encore des événements sur la prévention concernant la sécurité (tels que des cafés-croissants ou des soirées à thèmes à la Maison de la douane). Mme Giuntini-Favre propose de renvoyer le dossier à la commission Cohésion sociale, enfance et jeunesse afin que l'IMAD vienne présenter cette proposition de réseau et pour pouvoir affiner ensemble des prestations plus ciblées sur les habitants de la commune.

En l'absence de questions, la Présidente propose de procéder au vote :

- **À l'unanimité, la proposition d'activation d'un pôle santé-social est renvoyée en commission Cohésion sociale, enfance et jeunesse.**

E. Communications du Conseil administratif

1. Informations diverses

- a. Intérêt d'une visite des bâtiments communaux par les membres du Conseil municipal ou zones définies par l'Image directrice intercommunale

Mme Giuntini-Favre voudrait savoir si des membres du Conseil municipal qui ne seraient pas dans la commission Bâtiments seraient intéressés de faire le tour de certains bâtiments communaux, en précisant qu'il s'agirait d'une visite plus succincte que celle effectuée par les membres de cette commission.

Une majorité de personne serait intéressée.

Mme Giuntini-Favre propose également d'effectuer le même jour le tour de la zone concernée par l'Image directrice, avec une explication des gabarits et d'autres éléments pertinents.

Une majorité de personne serait intéressée.

M. Hottelier propose de faire le tour de la frontière communale à pied ou à vélo, selon la motivation de chacun.

Une majorité de personne serait intéressée.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Mme Giuntini déclare que le Conseil administratif reviendra avec une proposition de date.

Pour avoir participé à deux reprises à la visite du tour de la commune, M. Mouton rend attentif au fait que celle-ci prend énormément de temps. La première fois, ce tour a nécessité environ une demi-journée, et la deuxième fois, la visite avait été scindée en deux. Il imagine qu'il sera difficile de prévoir ces deux visites le même jour, à moins de les faire à vélo. Il suggère donc de trouver de préférence une date au printemps.

Mme Giuntini-Favre ajoute que le délai pour l'Image directrice sera très court, puisqu'une séance est prévue le 26 janvier, donc la visite aura lieu probablement après.

M. Hottelier suggère d'attendre que les terrains soient secs et éventuellement fauchés pour pouvoir suivre les limites communales, donc plutôt au début de l'été.

b. Intérêt d'une visite des limites géographiques de la commune

Ce point a été traité au point précédent.

c. Dates des manifestations officielles

S'agissant des promotions citoyennes, qui auront lieu le 24 mars, Mme Giuntini-Favre annonce que le dossier est en commission afin d'essayer de trouver un concept plus séduisant pour les jeunes. Y seront normalement présents le Conseil administratif, la Présidente du Conseil municipal, et la Présidente de la commission Cohésion sociale, enfance et jeunesse.

Concernant l'accueil des nouveaux habitants, la date sera à reconfirmer, car la manifestation risque de changer de format.

Les Promotions scolaires auront lieu le 26 juin.

La Fête du 1er août sera l'occasion de la remise du Mérite communal.

« Noël dans le Village » se tiendra le 15 décembre.

Le repas des seniors est prévu quant à lui pour le vendredi 18 décembre.

d. Mérite communal 2025

Mme Wasem rappelle que, comme chaque année, la commune a lancé un appel public afin que des candidatures soient proposées pour le mérite communal 2025. Depuis 2015, le mérite communal s'est élargi à tous les domaines de la vie communale et n'est donc plus réservé au seul domaine sportif. Pour 2025, le Conseil administratif a reçu 7 candidatures, mais comme le règlement d'attribution du Mérite communal lui en donne le droit, il a opté pour un lauréat distinct. Il s'agit de M. Jean Serrano, qui est architecte et qui, à ce titre, compte des réalisations dans la commune. Cependant, ce sont avant tout ses participations à la vie communale qui le distinguent. En priorité, celle de co-fondateur et metteur en scène, dans le cadre de Perly sur Scène, de pièces de théâtre qui rassemblent la population ; celle d'organisateur du 175^e anniversaire de la commune, qui a laissé un souvenir profond pour toute la population ; et celle de membre de la compagnie des sapeurs-pompiers et de l'Amicale des sapeurs-pompiers. Enfin, de manière plus anecdotique, mais pas moins importante, il a occupé la fonction de remplaçant du Père-Noël pendant la fête de Noël du village. Pour l'ensemble de ces raisons, M. Jean Serrano se voit distingué du Mérite communal 2025 et recevra le Mérite dans le cadre de la Fête nationale du 1^{er} août 2026. *[Applaudissements.]*

e. Présentation Conseil municipal-Administration communale

M. Hottelier propose, à l'occasion de la présentation de l'Image directrice qui aura lieu le 26 janvier 2026 à 19h, de rencontrer les employés de la commune à partir de 18h30.

Cette proposition est validée.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

- f. Rectificatif de Mme Wasem concernant le bisse.

Mme Wasem s'excuse pour avoir transmis une information fausse lors d'une des précédentes séances du Conseil municipal. Elle avait évoqué le bisse qui allait être enlevé et avait retracé son historique en déclarant que Mme Favre avait souhaité ce bisse en référence à ses origines. Il s'agit en fait d'une légende urbaine qui circule et Mme Wasem n'avait pas vérifié cette information auprès de Mme Favre, mais après avoir discuté avec cette dernière, elle a découvert que ce choix avait été motivé uniquement par l'architecte. Mme Wasem réitère ses excuses auprès de Mme Favre et pour s'être avancée sur un sujet sans avoir vérifié les informations au préalable auprès de cette personne.

2. Réponse aux questions

- a) Signalisation autour de l'Auberge de Perly

Mme Wasem informe que la demande qui avait été transmise par M. Mouton a été réactivée auprès de la régie, en rajoutant une référence à l'enseigne lumineuse auprès du parking. Tout le concept sera repensé et le Conseil administratif reviendra au Conseil municipal une fois que cette mise en place aura été finalisée.

M. Ramazzina en profite pour demander si l'utilisation éventuelle de la terrasse du côté soleil couchant rentre aussi dans cette réflexion. Mme Wasem répond que cela n'est pas le cas vis-à-vis de la régie, mais qu'il conviendra d'en discuter au sein du Conseil administratif.

F. Propositions individuelles et questions

Remerciements de M. et Mme Chevalley pour le repas des seniors

Mme Pürro-Chevalley adresse des remerciements au Conseil municipal de la part de ses parents, qui ont pu avoir le repas des seniors cette année et qu'ils ont trouvé magnifique.

Terrain de pétanque couvert

Suite à la présentation de la zone sportive faite par Mme Wasem, M. Hilty indique que certains aînés qui jouent à la pétanque sont venus le trouver et ont demandé s'il serait possible de prévoir un terrain de pétanque couvert pour l'hiver. Ainsi, M. Hilty demande à ce que cette possibilité soit étudiée dans la commission des Sports.

Offre sportive dans la commune

M. Hilty voudrait ensuite savoir s'il serait possible d'intégrer dans cette analyse la jeunesse (via l'association des jeunes de Perly), pour réaliser une collecte d'information et voir la pertinence de la proposition. Le projet a l'air très bien conçu et semble répondre à ce qu'il se fait dans de nombreuses communes. M. Hilty insiste sur la nécessité de collecter ces informations, car il s'était rendu compte lors du projet de la patinoire qu'il s'était agi plutôt d'un effet de mode et la commune s'est ensuite retrouvée avec une parcelle peu utilisée.

Mme Wasem entend les propos de M. Hilty et n'est pas contre le fait de solliciter l'avis des jeunes ou d'associations sportives, mais souligne qu'il s'agit avant tout d'une question d'affinités. Si ces jeunes ont un intérêt pour le sport en général ou pour les sports de ce type, ils auraient déjà pu répondre au questionnaire à l'époque. Elle rejoint M. Hilty sur son constat que les modes changent, mais estime que si la commune attend trop et se lance dans des études et des demandes, le risque est que la mode change entre temps. Elle suggère que la commission rencontre à nouveau les jeunes qui ont lancé ces propositions pour voir s'ils ont toujours le même intérêt. Elle attire l'attention sur le fait que « les jeunes » peut regrouper l'ensemble des jeunes, ou encore les jeunes inscrits dans des associations sportives, et que cette question est complexe. Il serait également possible de lancer une annonce pour demander qui parmi les jeunes de la commune serait intéressé de participer au projet. Mme Wasem estime qu'il convient en tout cas d'avancer.

M. Hilty est d'accord sur la nécessité d'avancer, mais étant donné que le projet est maintenant lancé depuis 6 ans, il préférerait s'assurer que celui-ci est toujours pertinent.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Garcia Herrera estime lui aussi qu'il serait intéressant d'avoir différentes opinions, mais rappelle tout de même que les commissions, dans le cadre de leurs travaux, sont habilitées à organiser des auditions. Il invite alors les commissaires à voir qui ils souhaitent recevoir dans le cadre de l'examen de ce projet et éventuellement de l'élargir ensuite.

M. Torselletti en prend note.

Bombonnes de protoxyde d'azote

M. Mouton a eu l'occasion à plusieurs reprises le samedi matin ou le dimanche matin de se trouver dans le parking près de la Mairie, et il est effaré par les bombonnes de protoxyde d'azote qui jonchent le sol. Désormais, les dégâts provoqués par ce produit commencent à être appréhendés. Il aimerait savoir ce que la commune envisage de faire en termes de prévention auprès de ces jeunes, d'abord parce que ce produit est dangereux pour eux et qu'ils ne s'en rendent peut-être pas compte, et aussi parce qu'ils laissent ces bombonnes partout et qu'il est nécessaire de nettoyer systématiquement le lieu. Il se demande s'il serait envisageable de faire intervenir la Fondation genevoise pour l'animation socio-culturelle (FASe) ou la police municipale, non pas pour sévir, mais pour faire de la prévention, car il devient courant de voir des jeunes atteints neurologiquement et de façon irrémédiable.

Mme Giuntini-Favre répond que ces informations ont déjà été transmises à la FASe et aux agents de police municipale. Ces derniers essaient d'effectuer des tournées plus en soirée, de même que la FASe.

Soirée des Aînés

Mme Trono avait laissé un message parce que quand elle est passée à l'administration, elle a constaté que seules 10 personnes étaient inscrites, et Mohamed a déclaré qu'il ne savait pas ce qu'il s'était passé avec les personnes qui n'avaient pas répondu. Il s'avère que les personnes n'avaient pas répondu car il n'était pas présent, mais depuis, tout est rentré dans l'ordre. Mme Trono a obtenu la liste des aînés ayant besoin d'être véhiculés. Seules 3 d'entre eux sont concernées à l'aller. Mme Trono et Mme Corminboeuf se chargeront de les chercher. Cependant, davantage de personnes auront besoin d'être ramenées. S'adressant à ses collègues qui seront sur place, elle leur demande d'orienter ces personnes vers elle-même ou Mme Corminboeuf et leur propose éventuellement de raccompagner aussi des aînés avec leur propre voiture. La mise en place aura lieu à partir de 16h. Trois personnes seront sur place pour aider. Si d'autres personnes souhaitent se porter volontaires, elles sont les bienvenues et il est inutile de prévenir.

Remerciements de M. Hilty adressés à l'administration communale

M. Hilty souhaite remercier et féliciter l'administration communale, car ces derniers temps, il a constaté une nette amélioration concernant la communication sur les sites et réseaux sociaux de la commune. Il adresse ensuite des remerciements pour les décorations et la Fête de Noël qui était très bien organisée.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente remercie les personnes présentes pour leur participation et clôt la séance du Conseil municipal à 23h01.

La Présidente
Bénédicte de Raemy

Le Vice-président
Michel Mouton

Le Secrétaire
Giuseppe Ungaro